

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

**Arrêté du 29 mai 2024**

**fixant la composition de la commission de sélection constituée en vue du recrutement par voie de PACTE d'un assistant aux utilisateurs des matériels informatiques à Caen et d'un assistant aux utilisateurs des matériels informatiques au Havre**

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Normandie,

- VU l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article L 326-10 et suivants du Code général de la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au grade d'agent de constatation des douanes ;
- VU l'avis autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE) pour l'accès au grade d'agent de constatation des douanes,

**A R R Ê T E :**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Laurence HERICHER, inspectrice principale de 1<sup>re</sup> classe, est nommée présidente de la commission de sélection constituée en vue du recrutement par voie de PACTE d'un assistant aux utilisateurs des matériels informatiques à Caen et d'un assistant aux utilisateurs des matériels informatiques au Havre.

En cas d'empêchement de la présidente, un suppléant sera désigné parmi les membres de la commission nommés à l'article 3 ci-dessous.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission de sélection (*Par ordre alphabétique*) :

<b>M.</b>	<b>BELLAKHDAR</b>	<b>Sidi-Mohammed</b>	<b>Inspecteur</b>
<b>M.</b>	<b>DESBOIS</b>	<b>Eric</b>	<b>Agent de constatation</b>
<b>Mme</b>	<b>DIONISI</b>	<b>Claire</b>	<b>Contrôleuse principale</b>
<b>Mme</b>	<b>FRANCIN</b>	<b>Marine</b>	<b>Conseillère entreprise à France Travail</b>
<b>M.</b>	<b>LE ROUX</b>	<b>Martin</b>	<b>Agent de constatation</b>
<b>Mme</b>	<b>LOUGHRAÏEB</b>	<b>Fatima</b>	<b>Contrôleuse de 1<sup>re</sup> classe</b>

Article 3 : Sont désignés membres suppléants (*Par ordre alphabétique, si des membres suppléants sont désignés*) :

<b>M.</b>	<b>HORVATH</b>	<b>Charles</b>	<b>Agent de constatation principal de 2<sup>e</sup> classe</b>
<b>M.</b>	<b>PRIGENT</b>	<b>Eric</b>	<b>Inspecteur régional de 2<sup>e</sup> classe</b>
<b>Mme</b>	<b>ROBBE</b>	<b>Blandine</b>	<b>Conseillère entreprise à France Travail</b>
<b>M.</b>	<b>SOROKA</b>	<b>Grégory</b>	<b>Contrôleur principal</b>

Fait le 29 mai 2024

P/Le directeur interrégional des douanes  
et droits indirects,  
la cheffe du pôle RH,

**HERICHER**  
**Laurence**

Signature numérique de  
HERICHER Laurence  
Date : 2024.05.30 14:26:12 +02'00'